

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

27
18
22
14

Date de mise en ligne :

Date de convocation : 18 janvier 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
24 janvier 2023 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt-quatre janvier, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, DUTERTRE, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHERAULT (pouvoir à MME MOUSSET), MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), M. ANDRE (pouvoir à MME VAIL), M. CONON, MME GUILLIN, MME LAUNAY (pouvoir à M. FRANCOIS), MME TREVIN.

ABSENTS : MME PIGEOT, M. DENECHAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TRUILLET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2022
3. Bâtiments-Travaux-Voirie
 - 3.1. Présentation du projet d'extension de la mairie
 - 3.2. Convention d'occupation d'un terrain communal par l'association des Amis du Patrimoine de Mâle
4. Personnel
 - 4.1. Modification de la délibération relative aux modalités de remboursement des frais de déplacements
 - 4.2. Besoins ponctuels de personnel : approbation d'une enveloppe budgétaire 2023
 - 4.3. Contrat d'assurance des risques statutaires : procédure de mise en concurrence d'un nouveau marché
 - 4.4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet
 - 4.5. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial
 - 4.6. Mise à jour du tableau des effectifs
5. Finances
 - 5.1. Convention de cofinancement d'étude avec la Banque des Territoires pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie des 4 Vents
 - 5.2. Reversement au CCAS des financements perçus par la Commune pour l'analyse des besoins sociaux en vue de la réhabilitation de la Résidence Autonomie des 4 Vents

6. Gouvernance
7. Informations diverses
8. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. TRUILLET a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Bâtiments-Travaux-Voirie

3.1. Présentation du projet d'extension de la mairie

La phase de concertation de ce projet n'étant pas finalisée, ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3.2. Délibération n° 2023-001 - convention d'occupation d'un terrain communal par l'association des Amis du Patrimoine de Mâle

Le Conseil municipal décide, par 21 voix pour et 1 voix contre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association des Amis du Patrimoine de Mâle pour l'aménagement d'un verger sur un terrain communal situé à Mâle, près de la salle Georges Voisin (parcelle cadastrée n° 246 section AA 52).

4. Personnel

4.1. Délibération n° 2023-002 - modification de la délibération relative aux modalités de remboursement des frais de déplacements

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte le remboursement des frais de déplacement en complément du CNFPT pour les 40 premiers kms selon le barème en vigueur.

4.2. Délibération n° 2023-003 - besoins ponctuels de personnel : approbation d'une enveloppe budgétaire 2023

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour permettre de palier des besoins ponctuels de personnel, de fixer à 20 000.00 €, le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée en cas d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023.

4.3. Délibération n° 2023-004 - contrat d'assurance des risques statutaires : procédure de mise en concurrence d'un nouveau marché

Le Conseil municipal, suite à la résiliation du contrat en cours, décide à l'unanimité d'habiliter le Président du CDG de l'Orne à souscrire pour le compte de la collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

4.4. Délibération n° 2023-005 - création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet

Afin de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire à l'école André Barbet, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 18.11 h hebdomadaire annualisé.

4.5. Délibération n° 2023-006 - modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial

Suite à la réorganisation des plannings d'agents en charge de l'entretien des salles polyvalentes, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour le passer de 11.28 h hebdomadaire annualisé à 9.41 h.

4.6. Délibération n° 2023-007 - mise à jour du tableau des effectifs

Afin de tenir compte de la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et de la modification d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet, le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau tableau des emplois.

5. Finances

5.1. Délibération n° 2023-008 - convention de cofinancement d'étude avec la Banque des Territoires pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie des 4 Vents

Afin de permettre au CCAS de financer le projet de réhabilitation de la Résidence Autonomie, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de cofinancement d'étude avec la Banque des Territoires.

5.2. Délibération n° 2023-009 - reversement au CCAS des financements perçus par la Commune pour l'analyse des besoins sociaux en vue de la réhabilitation de la Résidence Autonomie des 4 Vents

Ces travaux étant supportés financièrement par le CCAS, le Conseil municipal décide à l'unanimité que soient reversés au budget annexe du CCAS tous les financements que percevra la Commune pour le projet de réhabilitation de la Résidence Autonomie.

6. Gouvernance

Par décisions du Maire,

- n° 1 en date du 17/01/2023, il a été procédé à la mise à disposition d'un garage à l'association « Solidarité Notre Dame »,
- n° 2 en date du 17/01/2023, il a été procédé à la mise à disposition d'un garage à l'association « Val-au-Perche Pétanque Theilloise »,
- n° 3 en date du 17/01/2023, il a été procédé à la mise à disposition de deux garages à « l'Association des Parents d'Elèves de l'école André Barbet »,
- n° 4 en date du 24/01/2023, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale de l'Orne des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles pour l'année 2023.

7. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 16 janvier 2023, Madame la Présidente du Parc Naturel Régional du Perche a fait savoir que la commune historique de La Rouge avait été intégrée au Parc. Il conviendra lors de la prochaine séance de procéder à la désignation de délégués complémentaires (1 titulaire et 1 suppléant).
- Il donne connaissance des dates des prochaines séances du Conseil municipal :
 - 28/02/2023,
 - 04/04/2023,
 - 16/05/2023,
 - 20/06/2023 (susceptible d'être avancée au 13/06/2023).
- Il fait savoir que les cérémonies de vœux ont eu lieu cette année dans chaque commune historique et ont permis aux élus d'aller à la rencontre des administrés : un premier bilan est réalisé.

8. Questions diverses

- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au commerce, fait savoir qu'une communication sera lancée prochainement pour la reprise du commerce situé 21, place des Teilleuls ainsi que pour le commerce éphémère du 3, place des Teilleuls.
- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge des animations, rappelle que le prochain carnaval est prévu le 17 mars prochain sur le thème des « couleurs ». Les préparatifs sont en cours. Elle donne connaissance également du bilan du dernier marché de Noël : en 2023, l'amplitude horaire sera élargie.
- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge du fleurissement, fait savoir que les plantations de vivaces et d'arbres interviendront prochainement.
- M. DUTERTRE, Adjoint au Maire en charge de la vie associative et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), fait savoir que la cérémonie des vœux aux associations est prévue le 25 janvier à 18 h à la salle polyvalente du Clos aux Moines à La Rouge. Par ailleurs, la prochaine réunion du CMJ aura lieu le samedi 28 janvier. Il précise que l'étude du complexe sportif, réalisée par le cabinet OSMOSE, sera présentée prochainement en commission. Il a par ailleurs assisté à l'assemblée générale du Comité de Pétanque de l'Orne, qui s'est déroulé à Val-au-Perche.
- M. PLESSIS, Adjoint au Maire en charge de l'environnement et de la culture, informe les membres qu'une réunion publique d'information s'est tenue le 23 janvier dernier pour présenter aux habitants le projet de création de jardins partagés au Theil-sur-Huisne. Il fait savoir que la saison culturelle 2023 est en cours de préparation. Il précise que la réduction du temps d'éclairage public opérée en 2021 sur l'ensemble de la Commune a permis une économie de 30 % par rapport aux dépenses de 2019.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la communication, précise que le comité de rédaction du bulletin municipal se réunira le 6 février prochain à 18 h et que les médailles de la Ville commandées en fin d'année dernière sont arrivées.
- M. POLICE, Conseiller délégué à la voirie, fait un point sur les illuminations de Noël qui, dans le contexte actuel de sobriété énergétique ont été concentrées dans les centres bourgs et sur trois semaines. Il fait savoir que la commission en charge de la voirie s'est réunie dernièrement pour l'étude des travaux à réaliser en 2023.

- Mme TURMEL, Conseillère municipale, signale que dernièrement, trois véhicules en stationnement sur le parking du stade ont été victimes de crevaison.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, souhaiterait connaître son rôle dans la mise en œuvre du plan neige qui a été transmis dernièrement au Conseil municipal. M. POLICE, Conseiller délégué à la voirie, lui fait savoir qu'une réunion sera fixée pour répondre aux interrogations des Conseillers municipaux concernés. M. DUBOIS signale par ailleurs, des problèmes de stationnement sur le parking de l'école André Barbet ainsi que du non-respect du passage à niveau du quartier de la Gare des clarifications seront apportées.

9. Questions diverses

LA SEANCE EST LEVEE A 21h35

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Jacques TRUILLET

Le Maire,
M. Sébastien THIROUARD

